

LA DESTINÉE TRAGIQUE DE L'OMBLE-CHEVALIER

Par M. VILLAUME

Inspecteur des Eaux et Forêts, à Thonon-les-Bains

« Les espèces d'une faune (= associations), sont constamment dans un état d'équilibre instable, résultat d'une quantité considérable de facteurs ; il suffit d'un léger changement pour que l'équilibre soit détruit au détriment d'espèces qui s'éteignent plus ou moins complètement et pour que l'association prenne une autre constitution. — L'Homme a bien souvent joué un rôle important comme modificateur des faunes, soit par des chasses inconsidérées, soit par l'introduction d'animaux nouveaux ou l'extension des régions cultivées »...

Professeur L. CUENOT, de l'Institut (1).

Cette citation, extraite d'un des ouvrages les plus récents de mon très vénéré Maître de la Faculté de Nancy, me dispensera d'un plus long préambule, le lecteur y gagnera beaucoup. Cela me permet d'entrer tout de suite dans le vif du sujet, et d'autant plus rapidement encore que je vais maintenant supprimer toute la partie « systématique » qu'aurait pu constituer à grand renfort de termes techniques la présentation de l'Ombre-chevalier.

Je me bornerai à dire qu'il s'agit du poisson, commun jadis dans les lacs alpins, qui répond au nom de *Salvelinus alpinus* Linné. C'est un Salmonide très voisin de la Truite quant à la forme, de coloris variable allant du gris presque blanc au marbré bronzé et à la teinte jaune et noire presque aussi tranchée que chez la Salamandre ordinaire. Les flancs sont, parfois, chez les beaux sujets, teintés en orangé-rose (Fig. 2). Certains individus atteignent plusieurs kilogrammes. C'est, au surplus, un poisson à chair tout particulièrement fine, justement appréciée comme supérieure à celle de la Truite. Actuellement (Janvier 1936), le cours de ce poisson au bord du lac est de 17 francs le kilo, alors que l'on cote, pour la Truite 15-16 — pour les Corégones 7 francs — pour la Perche 3 fr. 50 à 4 francs. Sur les marchés suisses, il vaut jusqu'à 35 à 40 francs français le kilo.

Or l'Ombre-chevalier disparaît à une vitesse presque vertigineuse. —

(1) *La genèse des espèces animales*, p. 270.

Pour s'en rendre compte, il suffira de lire le tableau ci-après (1) qui fait état des quantités pêchées dans le lac et mises en vente ; ce tableau donne des chiffres certainement en dessous de la réalité, car ne figurent pas les Ombles pêchés, pour eux-mêmes ou pour leurs proches, par les pêcheurs à la cuiller qui, pour bon nombre, ne sont pas des professionnels, par contre, malgré toutes les précautions prises, si un marchand des bords du lac a cédé des Ombles à un collègue, le lot peut parfois figurer deux fois. — Pour ne pas se laisser éblouir par une précision factice, les chiffres portés seront notablement arrondis.

Tableau des pêches en Ombles-chevaliers, de 1897 à 1935

ANNÉES DE PÊCHE	POIDS D'OMBLE PÊCHÉ ET MIS DANS LE COMMERCE (kilogrammes)	Soit pour cent	du poids total des poissons pêchés (kilogrammes)
1897.	14.000	11,4 %	122.500
1898.	12.500	12,1	103.000
1899.	12.500	13,0	97.000
1900.	24.000	20,0	120.500
1901.	23.500	22,4	105.000
1902.	30.000	34,4	87.000
1903.	40.500	22,3	164.000
1904.	47.000	31,1	151.000
1905.	34.000	33,8	100.500
1906.	33.500	37,4	89.500
1907.	21.000	22,1	95.000
1908.	26.000	20,0	131.000
1909.	21.000	20,2	104.000
1910.	31.500	23,0	136.500
1911.	36.000	18,5	193.500
1912.	14.500	15,1	96.000
1913.	18.000	15,7	114.500
1914.	»	»	»
1915.	»	»	»
1916.	7.000	4,4	157.500
1917.	5.000	4,6	109.500
1918.	6.000	5,8	102.500
1919.	8.500	4,4	193.000
1920.	6.000	2,6	228.500
1921.	8.500	7,6	111.000
1922.	5.000	3,2	155.500
1923.	7.500	4,3	170.500
1924.	8.500	4,3	198.000
1925.	8.000	5,0	159.500
1926.	6.000	2,9	201.500
1927.	5.500	3,0	181.000
1928.	6.500	3,5	183.000
1929.	7.500	2,3	330.000
1930.	8.500	2,1	396.000
1931.	9.500	3,3	286.500
1932.	8.000	2,6	304.500
1933.	5.500	1,9	285.000
1934.	4.500	1,4	318.500
1935.	3.500	1,3	260.000

(1) Voir aussi le graphique, pp. 8-9.

Si la chute continue dans de telles proportions (et nous verrons plus loin qu'il n'y a à l'heure actuelle que peu d'espoir de voir cesser la chose), l'Omble sera bientôt une espèce « para-fossile » comme l'est actuellement le Bison d'Europe et ne se trouvera plus que dans quelques lacs hors de France à l'état de sujets « reliques » et religieusement entretenus et gardés.

Quelles sont les causes de cette décadence ? — Elles sont multiples, mais n'ont pas toutes le même caractère de gravité et d'importance.

Et en contre-partie, n'y aurait-il pas raison d'espérer une reprise de l'espèce et ne fait-on rien pour cela ? — Si, mais la suite de l'article indiquera nettement que les remèdes ne sont guère à la mesure du mal.

CAUSES DE CETTE DÉCADENCE

A. — Causes mineures.

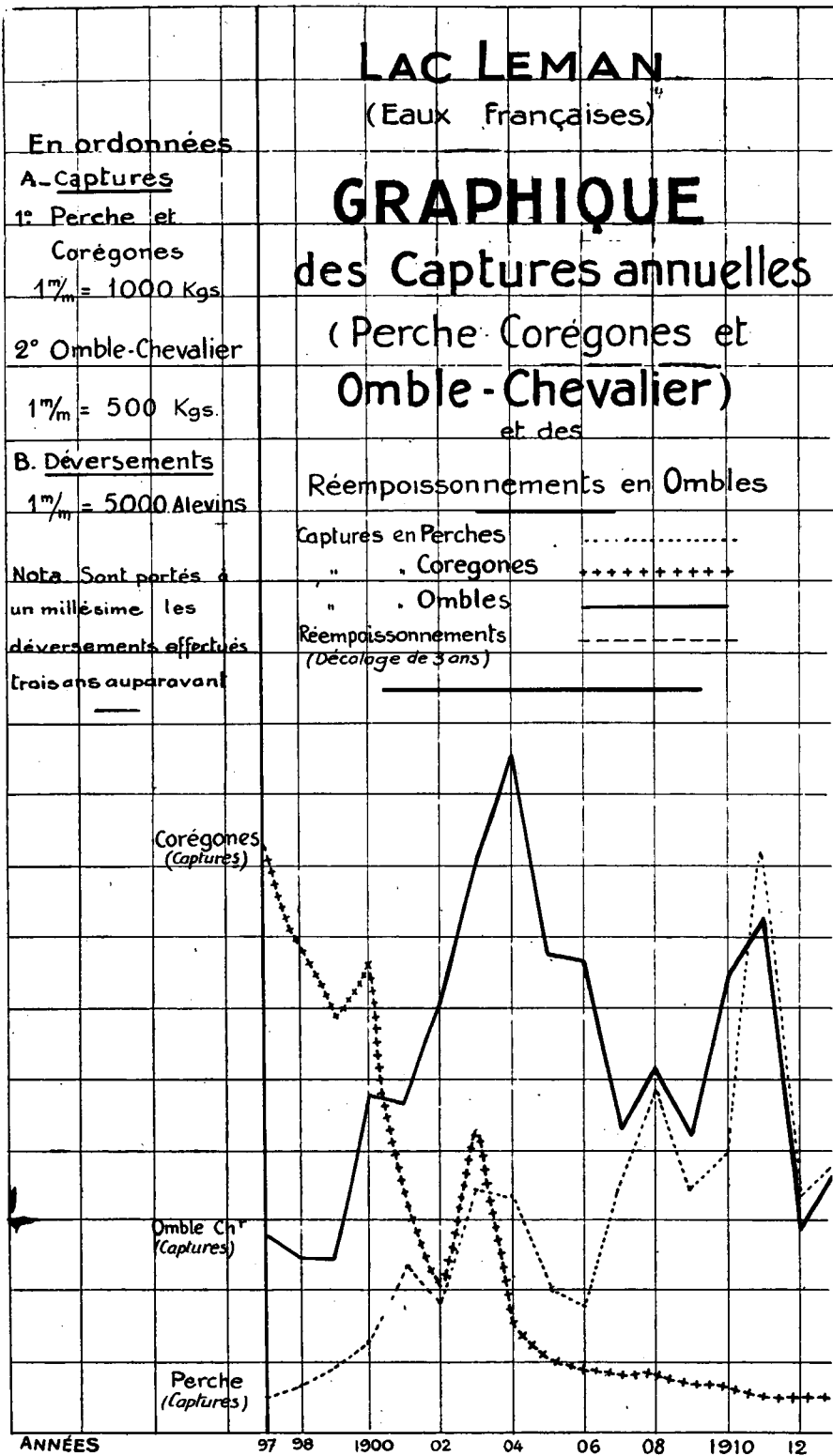
a) A première vue, un Français moyen dira — une raison de la disparition des Ombles est le nombre des pêcheurs ! — Ce n'est pas le cas ; en ce qui concerne les catégories susceptibles de pêcher l'Omble, le nombre des pêcheurs depuis 1911, n'a cessé d'être du même ordre : voici d'ailleurs un second tableau qui fixe les idées.

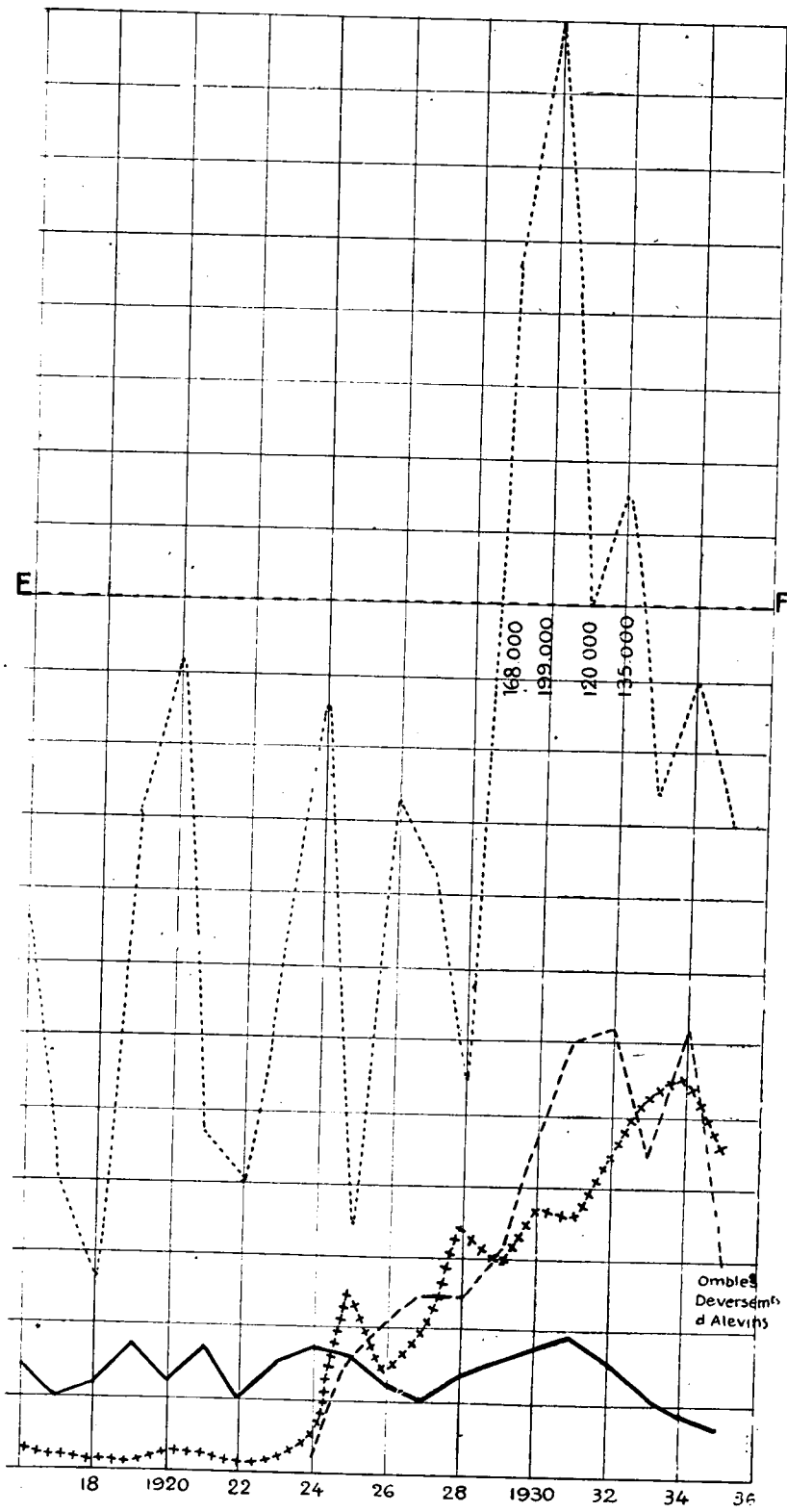
Nombre de pêcheurs sur le lac Léman (eaux françaises)

ANNÉES		NOMBRE DE PÊCHEURS	ANNÉES		NOMBRE DE PÊCHEURS
	1904.....	549			
	1905.....	528			
Il n'y avait alors qu'une seule catégorie de permis	1911....	530	Permis des trois premières catégories	1925.....	442
	1912.....	478		1926.....	450
	1913.....	505		1927....	495
	1914.....	482		1928.....	481
	1915.....	235		1929.....	493
	1916.....	300		1930.....	444
	1917....	256		1931.....	459
	1918.....	362		1932.....	488
	1919.....	419		1933....	484
	1920.....	484		1934.....	470
	1921.....	489		1935.....	449
	1922....	453			
1923.....	475				
1924.....	470				

Sur ce total, les pêcheurs à la traîne, grands destructeurs d'Ombles de petite taille, restent toujours à peu près en nombre identique.

Comme il n'y a pas de grilles au milieu du lac, il faut aussi tenir compte des pêcheurs suisses, des renseignements nous permettent d'affirmer que leur nombre reste toujours très restreint et bien inférieur à celui de la côte savoyarde.





b) Une maladie a pu décimer la population des Ombles ? — Aucune maladie spéciale n'est apparue sur les Ombles depuis la fin du siècle dernier ; il n'y a pas eu de mortalité en masse ; la furunculose n'a pas sévi. Certains parasites internes ou externes existent bien, en particulier des Copépodes et des Vers, mais les Ombles attaqués sont généralement des affaiblis par avance, des prédestinés, comme cet Omble à scoliose vertébrale et à nanisme prononcé, conservé dans les collections de Thonon, et qui est porteur de deux « *Lernæopodidae* » fixés l'un à l'opercule, l'autre à la base de la nageoire dorsale. Uniquement des cas isolés.

c) Si nous nous basons uniquement sur les chiffres eux-mêmes, il est certain, qu'à richesse égale du lac en Ombles, l'élévation à 25 centimètres, puis à 26 centimètres, de la dimension minimum de capture possible de ces poissons, fixée avant à 20 centimètres, aura eu pour effet d'obliger à rejeter

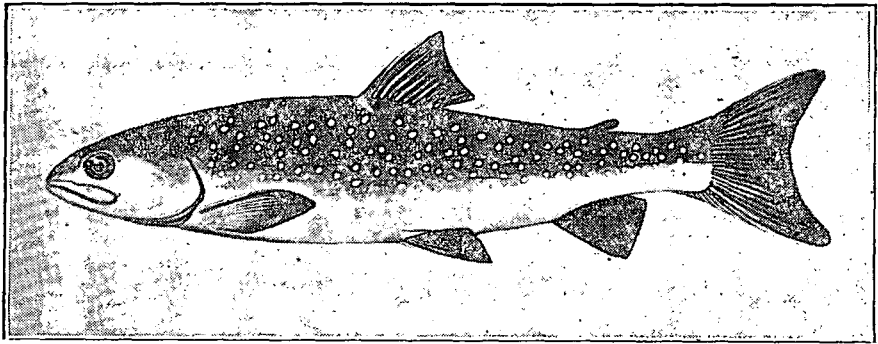


FIG. 2. — Omble-Chevalier.

D'après un tableau des collections de l'Etablissement domanial de pisciculture de Thonon.

une certaine quantité de ces poissons qui, auparavant, étaient vendus et, par le fait, même comptaient dans les statistiques. C'est une raison certaine, mais je crois qu'elle est presque uniquement théorique, car, les mailles d'engins de prise ayant peu ou point variées, les captures ont dû rester à peu près les mêmes en nature, malgré l'interdiction, et ce n'est que symboliquement que quelques kilogrammes d'Omble ont pu être rejetés au lac.

B. — Causes majeures.

J'arrive maintenant aux véritables causes du dépeuplement. Par ordre d'importance ce sont les faits suivants :

d) Le perfectionnement des moyens de capture et leur généralisation. — Perfectionnement et généralisation de moyens de capture perfectionnés ? — L'explication tient en quelques lignes :

La disparition de l'Omble a été postérieure à l'introduction, en 1894, dans le Léman, du « Grand Pic », gigantesque nappe de 120 mètres de longueur, pouvant atteindre 15 mètres de hauteur, dont l'effet a été d'autant

plus rapide que l'emploi s'en est vivement développé et que certains pêcheurs n'ont pas hésité, devant la carence d'une réglementation muette à ce sujet, à faire des accouplements de 8 à 10 filets. Ces engins ont causé la disparition à peu près absolue de la « vieille Fera » du lac ; ils sont avec les petits pics, plus petits mais plus nombreux, et conjointement avec eux, des responsables dans la disparition de l'Ombre-chevalier, ceci d'autant plus que la période d'interdiction de cette espèce était, en raison de discriminations de sous-espèces (Ombre blanc, gris, jaune, etc.) des plus hésitantes. Tantôt trop longue comme en 1880, où elle durait du 10 Octobre au 20 Janvier ; tantôt trop courte comme en 1888, où la pêche fut interdite du 1^{er} Février au 15 Mars seulement. — En 1889, retour aux premières dates suivi d'un nouveau changement en 1891 où, à nouveau, l'interdiction portait du 1^{er} Février au 15 Mars. — En tous cas, la convention franco-suisse de 1904 avait adopté la période du 1^{er} au 31 Décembre ; elle est en gros restée la règle jusqu'en 1929, mais ce n'est qu'en 1925 que la dimension minimum fut portée à 25 centimètres ; elle était jusqu'alors de 20 centimètres. Référons-nous à la statistique (p. 6) et nous constaterons que la résistance a duré en gros 10 ans puisque ce n'est, en effet, qu'en 1905 que la production des Ombres se mit à baisser et que sa protection officielle effective commença, mais le mal était fait. La population en Ombres ne pouvait plus se remettre ; pour être beaucoup moins grands, les abus n'ont pas cessé depuis, surtout pendant la période des quatre années de guerre où un nouvel échelon vers l'anéantissement a été descendu.

(A suivre).

LES DÉCEPTIONS DANS L'ÉLEVAGE DE LA TRUITE CAUSES ET REMÈDES

Par M. le Professeur L. LÉGER

Directeur de l'Institut de Pisciculture et d'Hydrobiologie de l'Université de Grenoble.

(Suite et fin) (1)

Maladies des truitelles et des Truites.

A mesure que le poisson avance en âge, de nouvelles maladies le guettent, rares ou fréquentes, graves ou légères. De ces maladies nous ne retiendrons ici que les plus importantes, celles contre lesquelles le pisciculteur

(1) Voir *Bulletin*, — n° 95, Mai 1936, p. 237 ; — n° 96, Juin, p. 257.